



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 17 janvier 2023

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET A L'INFORMATION : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE ET L'ARCOM

Roch-Olivier Maistre, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), et Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont signé, ce jour, une convention destinée à renforcer les coopérations entre le ministère et le régulateur dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Ce partenariat, qui s'inscrit dans la continuité des conventions signées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec la Hadopi en 2019, et avec le CSA en 2020, vise à renforcer l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique, à développer des actions éducatives communes et à mobiliser les réseaux de chaque institution¹ afin de faire connaître et d'accroître l'impact des actions menées en matière d'EMI.

En effet, devant l'évolution rapide des usages des jeunes, il est nécessaire de renforcer la place de l'éducation aux médias et à l'information à l'école. Ce renforcement se traduit par les enseignements, qui se trouvent dans les programmes scolaires, mais aussi par des actions partenariales avec les professionnels de la presse et des médias.

Par cette convention, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Arcom prennent des engagements forts sur :

- 1) **La diffusion de ressources pédagogiques.** L'Arcom présente l'univers audiovisuel et numérique et le rôle du régulateur, à travers des ressources pédagogiques qui traitent des enjeux de représentations médiatiques : les questions d'égalité, de pluralisme, de droits et libertés. L'Autorité sensibilise également au droit d'auteur et promeut l'offre légale. L'Arcom a aussi récemment publié, avec le concours du CLEMI, un nouveau scénario pédagogique, à destination des enseignants du primaire, sur la construction de l'information ;
- 2) La sensibilisation en direction du grand public pour des **usages numériques responsables**, en particulier d'internet et des réseaux sociaux, comme les ressources « *La Famille Tout-Écran* » ou encore la plateforme « *jepro-tègemonenfant.gouv.fr* » ;

¹ Le réseau des référents académiques EMI, des coordonnateurs académiques du CLEMI et le réseau des 16 délégations territoriales de l'Arcom.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/espace-presse
https://twitter.com/Education_Gouv

Contact presse

Arcom
Tél : 01 40 58 36 17

Mél : sara.cheyrouze@arcom.fr
www.arcom.fr
https://twitter.com/Arcom_fr

- 3) Le développement **d'actions pédagogiques relatives à l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique**. Cette action partenariale inclut les actions pédagogiques initiées par le CLEMI tels que la Semaine de la presse et des médias dans l'École®, le concours des médias scolaires « Médiatiks », le concours « #ZéroCliché » pour l'égalité entre les filles et les garçons ou encore des projets tels que « Une webradio, un parrain » ; elle inclut également toute action pédagogique autour de la charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, dont le CLEMI et l'Arcom sont partenaires ;
- 4) **L'organisation de formations nationales ou académiques** dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants ou de la formation de formateurs, ainsi que la production d'outils de formation et de ressources pédagogiques en éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique. À ce jour, l'Arcom a contribué à la formation de plus de 600 professeurs dans les académies de Créteil, Versailles et Tours. Aussi, elle incite les antennes et les plateformes en ligne à contribuer à l'effort d'éducation et valoriser les actions qu'elles mènent, notamment les interventions dans les classes, dans le cadre d'un rapport annuel;
- 5) **Le partage d'expertise** sur les enjeux de représentations médiatiques ;
- 6) **L'encouragement de la pratique des médias scolaires**, par les délégations territoriales de l'Arcom. Par ailleurs, dans le cadre de projets d'envergure tels que « Une webradio, un parrain », l'Arcom veille à encourager le milieu scolaire à développer des webradios, des web TV, et à les accompagner.

L'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique constitue un enjeu fort, avant tout pour les plus jeunes. L'Arcom et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, par cette nouvelle convention, réaffirment leur volonté de donner à chacun les clés de compréhension de l'information.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/espace-presse
https://twitter.com/Education_Gouv

Contact presse

Arcom
Tél : 01 40 58 36 17

Mél : sara.cheyrouze@arcom.fr
www.arcom.fr
https://twitter.com/Arcom_fr